

TOURNOI 4 hcp PETERSEN
9/10 janvier 2027
(2 huilages différents)



ORGANISATION

Ouverture des inscriptions le 1^{er} juillet 2026 à 0h00

RÈGLEMENT :

Ce tournoi homologué, organisé par le Bowling Club de la Rance à DINAN - TADEN dans les Côtes d'Armor est ouvert à tous les licenciés en règle avec la FFBSQ. Il se jouera en quadrette, avec handicap.

Le handicap sera calculé selon la moyenne des joueurs (ses) sur la base de 60% de la différence à 220, et pris sur le dernier listing paru sur le site officiel de la Fédération, au premier jour de la compétition.

Il sera limité à 60 quilles maximum par joueur.

Le tournoi est ouvert aux 10 premières équipes inscrites.

- Tous les règlements généraux de la FFBSQ seront applicables à ce tournoi.
- Le tournoi sera placé sous la direction du responsable de la compétition :

Anthony Fabre

- Tous litiges non prévus au présent règlement et survenant au cours de la compétition seront tranchés par l'arbitre ou à défaut par l'organisateur.

DÉROULEMENT :

Ce tournoi se déroulera en formule Petersen avec matchs aller / retour, soit sur 18 matchs. Toutes les équipes se rencontreront en matchs aller le samedi sur un huilage et en matchs retour le dimanche sur un nouveau huilage.

Chaque équipe peut avoir un remplaçant pour la compétition.

HORAIRES :

Samedi 9 janvier 2027 de **8h30** à 12h00 - 4 matchs
Reconditionnement

Samedi 9 janvier 2027 de 13h00 à 17h45 - 5 matchs

Dimanche 10 janvier 2027 de **8h30** à 12h00 - 4 matchs
Reconditionnement

Dimanche 10 janvier 2027 de 13h00 à 17h45 - 5 matchs



CLASSEMENT :

Total des quilles + bonus de 80 quilles par match gagné (40 en cas d'égalité).

ENGAGEMENT :

L'engagement est fixé à **368 €** par équipe, payable à l'inscription. (Soit 92€ par joueur)
Règlement en espèces ou par chèque à **l'ordre du BOWLING CLUB DE LA RANCE.**

Pas de paiement par carte bancaire au bowling.

Inscription :

Mail : dinanbowling@orange.fr

Téléphone : 02 96 85 13 08

Envoi des chèques :

DINAN BOWLING

Tournoi de JANVIER

8 Rue de la Tramontane

22100 TADEN

ATTENTION :

Les inscriptions par téléphone et par mail ne pourront être enregistrées comme définitives qu'à réception du règlement correspondant.

INDEMNITES :

1^{ère} : 420 euros

2^{ème} : 300 euros

3^{ème} : 200 euros

RECETTES			DÉPENSES:	
Engagements	10x368.00 €	3680.00 €	Indemnités :	920.00 €
			Parties 720 x 3.60€	2592.00 €
			Frais organisation	168.00 €
	Total	3680.00 €	Total	3680.00 €